



APPORTER TOUS
CES DOCUMENTS
EN MAIRIE POUR
LE 04 JUILLET 2014
DERNIER DELAI

1, place de l'Église
35390 Sainte-Anne-sur-Vilaine

tél : 02 99 08 72 06
fax : 02 99 08 64 92

A STE ANNE SUR VILAINE
Le 5 Juin 2014

INSCRIPTION CANTINE 2014/2015

Les inscriptions pour la cantine 2014-2015 sont à faire, comme l'année dernière, uniquement à la Mairie (non à l'école). **Les inscriptions à la cantine doivent être faites soit en passant à la mairie, soit en laissant un message sur le répondeur du 02.99.08.72.06 (ne pas utiliser internet) :**

- ☞ Pour le lundi : jusqu'au vendredi 12 h
- ☞ Pour le mardi : jusqu'au lundi 12 h
- ☞ Pour le jeudi : jusqu'au mardi 12 h
- ☞ Pour le vendredi : jusqu'au jeudi 12 h

1. Attention aux jours fériés pour les inscriptions !
2. Lorsqu'il y a de **l'école un mercredi, tous les enfants : permanents et temporaires doivent s'inscrire au préalable à la mairie pour la cantine.**
3. **NOUVEAUTE :** Lors d'une **sortie scolaire les enfants seront automatiquement enlevés de la cantine par les services de la Mairie** sans que vous ayez à prévenir. Si l'enfant ne participe pas à la sortie il faudra l'inscrire à la cantine sans quoi le repas sera majoré.
4. Lorsque **l'enfant est malade, il faudra prévenir la Mairie le matin de l'absence jusqu'à 12 heures, afin d'annuler le repas (si vous le faites, le repas ne sera pas facturé).** Toute absence pour maladie non signalée, le repas sera facturé. De plus **lorsque l'enfant revient, il faut procéder à son inscription à la cantine, même pour les inscriptions permanentes,** suivant les dates limites ci-dessus. **Un enfant qui déjeune à la cantine sans avoir été préalablement inscrit sera admis à titre tout à fait exceptionnel, et son repas sera majoré et facturé au coût réel (5,41 €).**

Auriez-vous l'obligeance de ***compléter le questionnaire ci-dessous et le rapporter en Mairie, MEME SI VOTRE ENFANT NE MANGE OU'UNE SEULE FOIS A LA CANTINE*** (Noël) dès que possible.

L'adjointe aux affaires scolaires
Katia RIFFAULT,



Je soussigné :

Inscrit mon ou mes enfants suivants :

à la cantine de manière permanente pour les jours suivants :

- Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Pour les inscriptions temporaires, veuillez prendre contact avec la Mairie au **02.99.08.72.06 où en laissant un message sur le répondeur à ce numéro,** en respectant les dates limites d'inscriptions.